

**Formation CCTROV :
Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés
domestiques et de Volailles – (CAPTAV rénové)**

Depuis janvier 2008, la nouvelle réglementation Européenne impose d'être titulaire du CCTROV (ex- CAPTAV) à toutes personnes transportant des chevaux.

L'AFASEC met en place une session de formation de deux jours consécutifs les **4 et 5 Avril 2019 à l'Ecole des Courses Hippiques AFASEC de Graignes (50).**

Il existe pour cette formation des financements possibles du FAFSEA, VIVEA, Pole emploi et CPF.

Pour vous inscrire, veuillez contacter :

Victoria OUVRY

Chef de Projet Formation Professionnelle AFASEC

03.44.62.41.95 ou 06.73.74.95.30

vouvry@afasec.fr

Date limite d'inscription : le 18 Mars 2019

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Obtenir le CCTROV certificat obligatoire pour connaître la réglementation en vigueur en matière de protection des équidés lors des transports.

CONTENU DE LA FORMATION :

- Connaître la législation concernant le transport des animaux vivants équins
- Respecter le bien-être animal
- Connaître les règles de sécurité

